



# PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2024

NOGENT-SUR-MARNE

Tous mobilisés pour une ville durable !

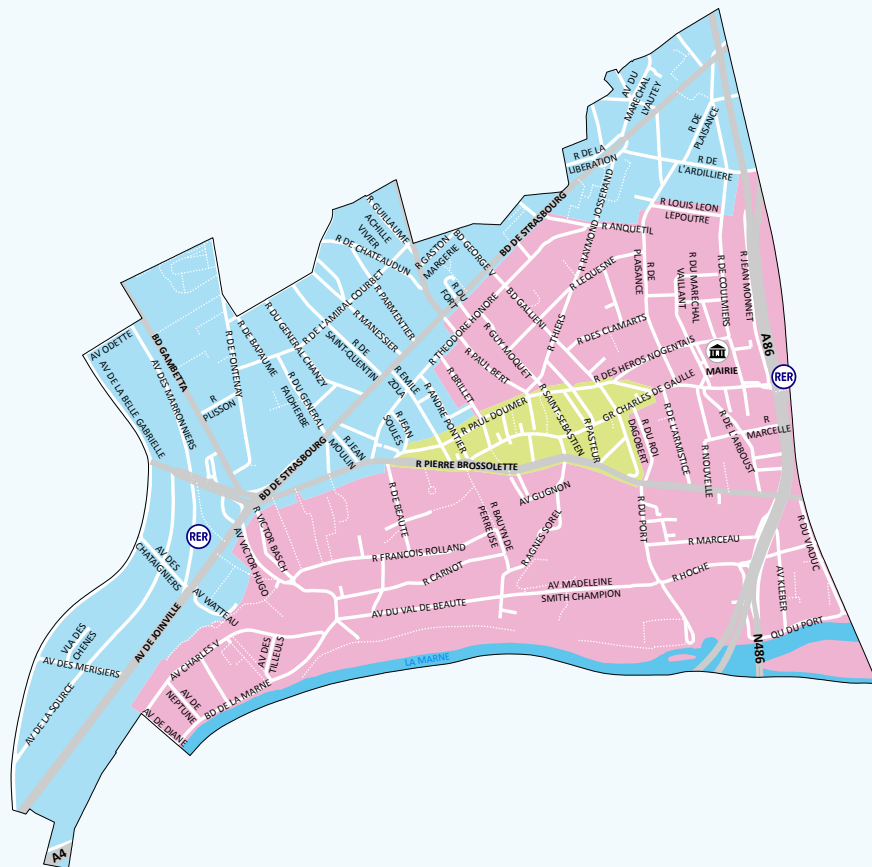
**nogent**  
sur marne



## 2



Mardi matin  
Jeudi matin  
Samedi matin



# Collecte des emballages

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages** et à **tous les papiers** !  
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



Mercredi matin

Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



# Collecte du verre

## BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 !

Les bacs doivent être sortis **avant 12h le jour** de la collecte.



Lundi  
après-midi

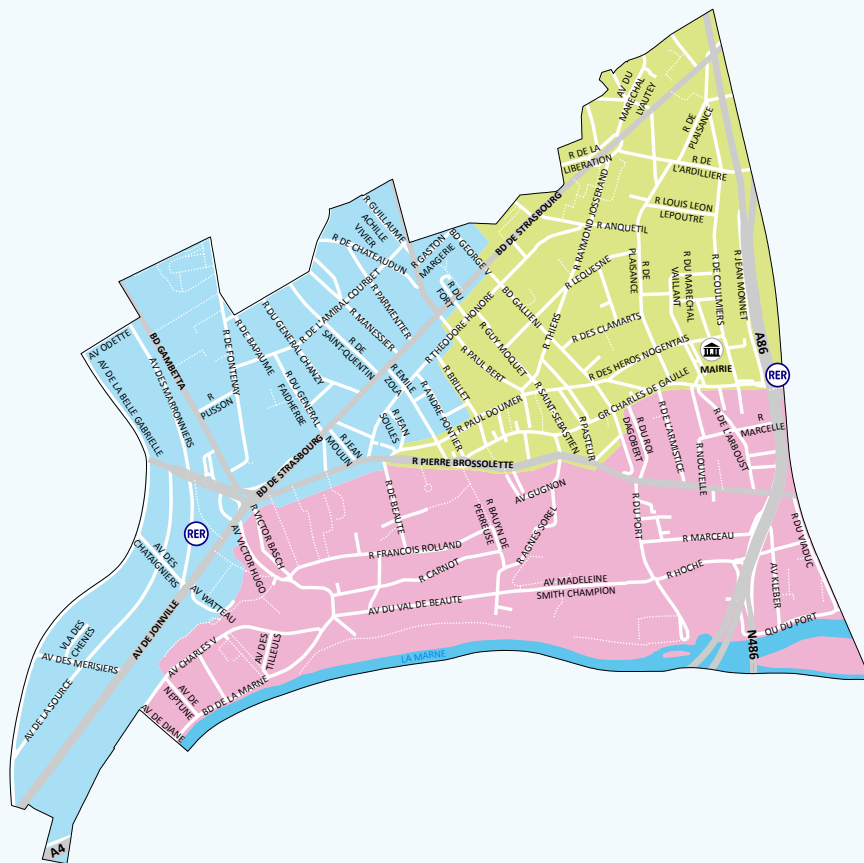
Jeudi  
après-midi

Vendredi  
après-midi



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !





# Bornes d'Apport Volontaire

Ordures ménagères, emballage et verre retrouvez toutes les **bornes d'apport volontaire** de votre ville :

- 64 bd Gambetta
- 123 bd de Strasbourg
- 1 rue Anquetil
- 2 rue Josserand
- 6 rue Josserand
- 6 rue Renard
- 149 bd de Strasbourg
- 153 bd de Strasbourg
- 3 rue des Héros Nogentais
- rue Jean Monnet
- 5 rue de Nazaré
- 43 rue Victor Basch
- 24 bd de la Marne

Verre

Ordures ménagères

Emballages



# Collecte des végétaux

## SAC : VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue **en porte-à-porte du 26 février au 24 décembre**. En dehors de cette période, nous procédons à une collecte de vos végétaux via **ClicRDV** sur : <https://user.clicrdv.com/service-collecte-dechets-vegetaux> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**

Les sacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



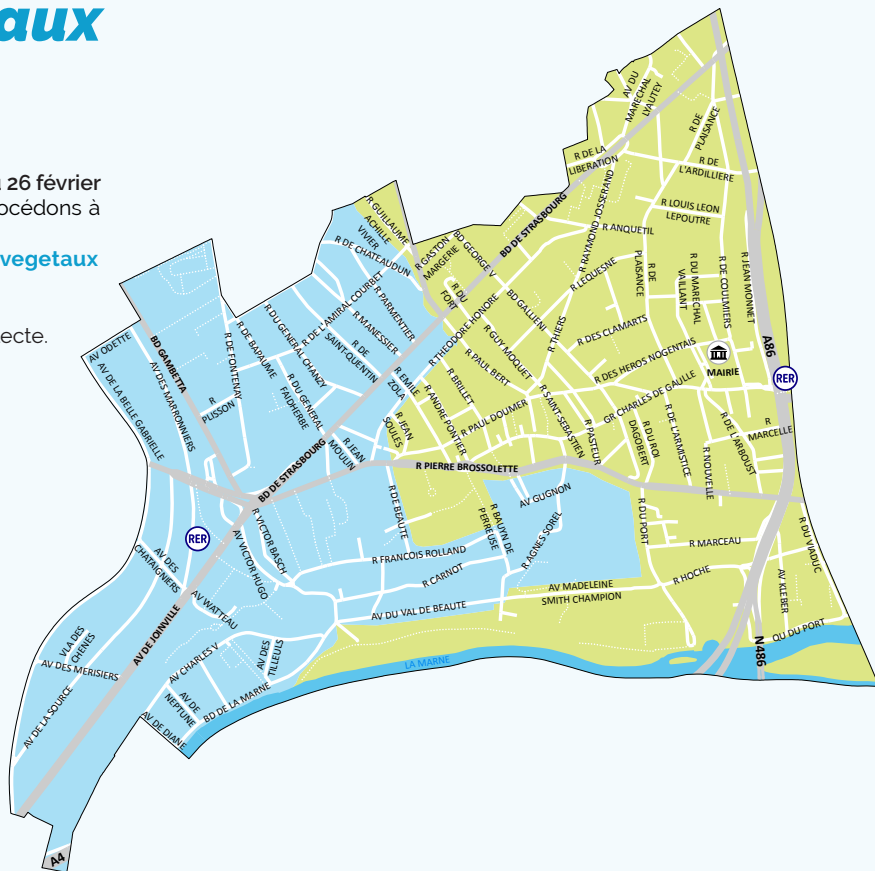
Lundi matin

Mardi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre sac ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !





# Comment bien trier vos déchets ?

## BAC VERTE : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements



Un doute ?  
Scannez-moi !

## SAC : VÉGÉTAUX

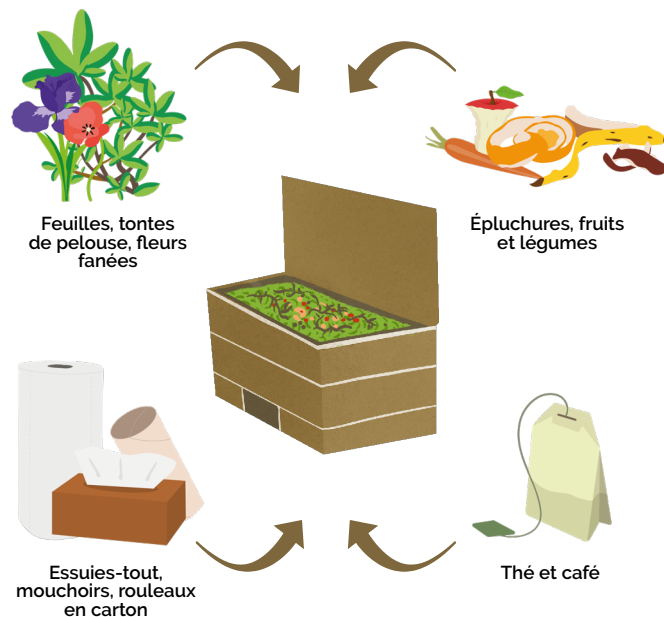
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus**.



## COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

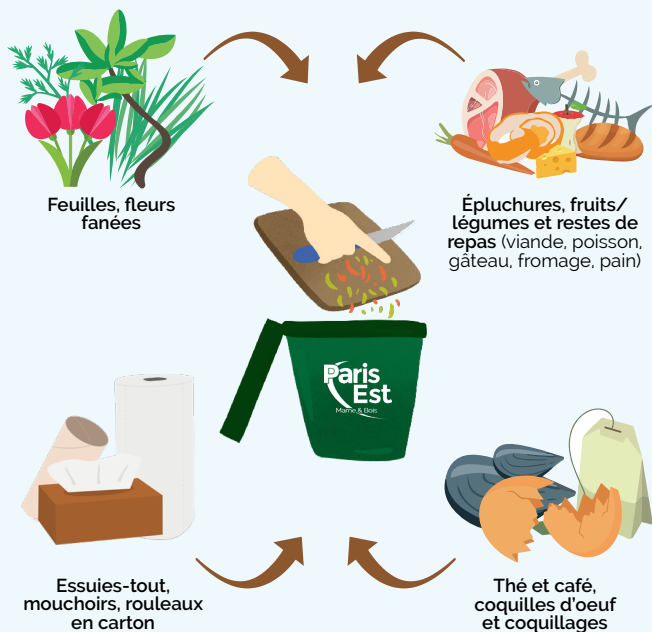
Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [compost@pemb.fr](mailto:compost@pemb.fr)



## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer un bioseau pour **transporter vos déchets alimentaires** auprès des services techniques de Nogent-sur-Marne **situés au 10 rue de la gare**, ou bien effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)



## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement réservé** à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

# Défi Familles zéro déchet



## Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : [zerodechet@pemb.fr](mailto:zerodechet@pemb.fr)



# Collecte des encombrants grands ensembles

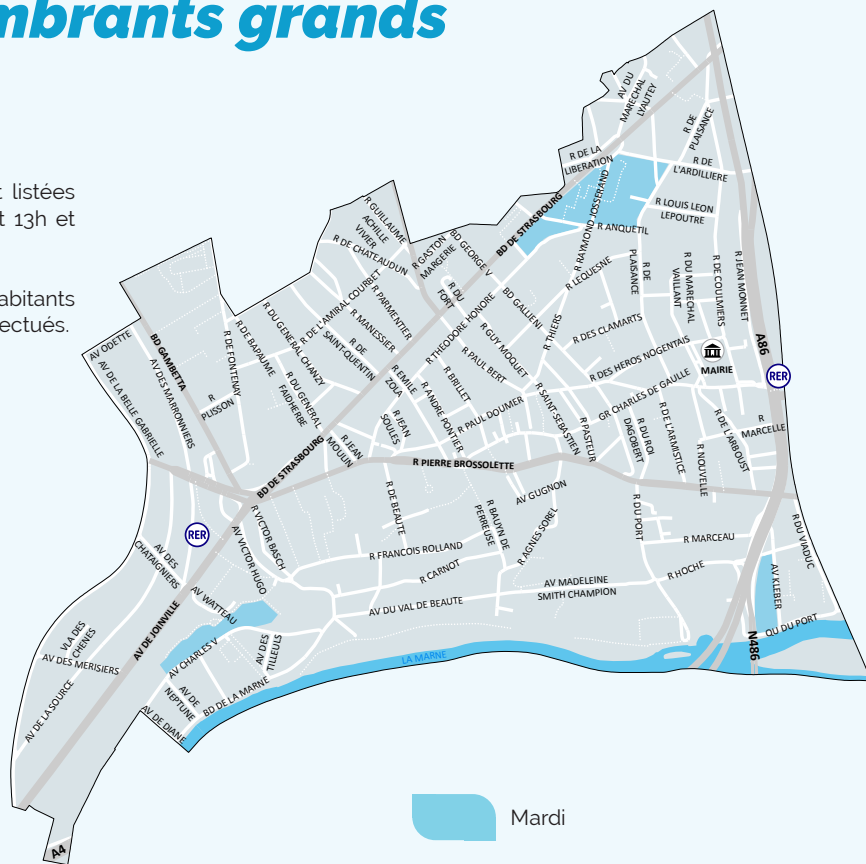
Les encombrants des adresses identifiées **en bleu** et listées ci-dessous sont collectés **le mardi matin** entre 5h et 13h et doivent être sortis **après 19h**.

Ces collectes sont **exclusivement réservées** pour les habitants des résidences ! Des contrôles seront régulièrement effectués.

- Rue Anquetil
- Boulevard de Strasbourg
- Rue Renard
- Rue Théodore Honoré
- Avenue du Maréchal Franchet d'Espèrey
- Rue Raymond Josserand/Rond-point du Mal. Foch
- Résidence La Corniche
- Résidences avenue Kléber



Mais vos encombrants peuvent aussi être collectés sur rendez vous ! Découvrez toutes les modalités sur la page suivante.



Mardi

# Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

## 1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

## 2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

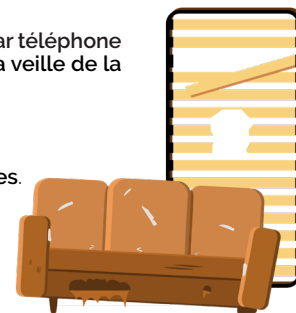
L'enlèvement de vos encombrants se fait via **ClicRDV** sur <https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre intercollecteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m<sup>3</sup>, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)
- déchets équipements électriques et électroniques (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !



# Déchèteries du Territoire

## CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h  
Dimanche : 9h-13h

## LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h  
Dimanche : 9h-13h

## NOISY-LE-GRAND

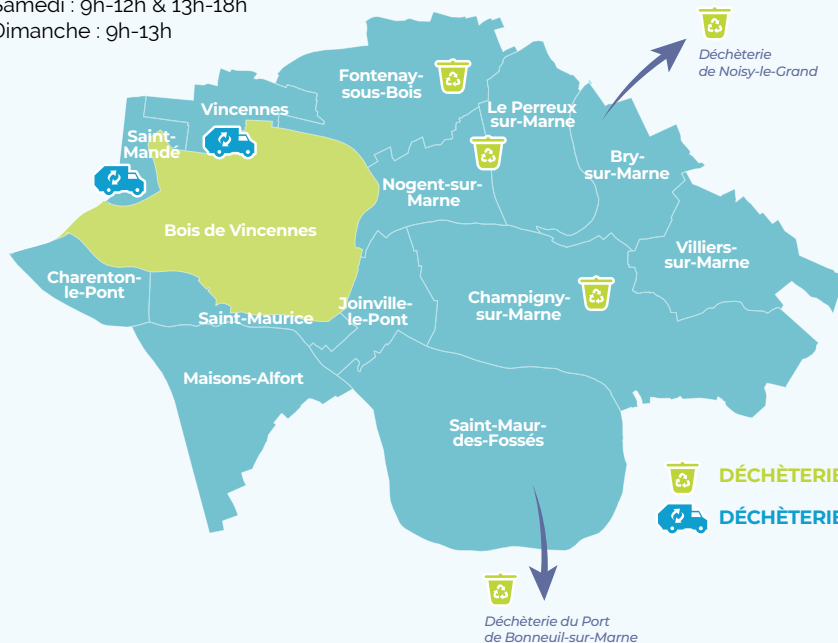
- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h  
Mardi : 9h-12h & 14h-17h  
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h  
Samedi : 9h-12h & 13h-18h  
Dimanche : 9h-13h

i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



**DÉCHÈTERIES FIXES**



**DÉCHÈTERIES MOBILES**



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES  
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois  
13 communes - 520 000 habitants  
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

[www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr)

Pour tout renseignement, contactez la direction  
de l'Environnement et de la Transition Ecologique  
au 01 48 71 59 13 ou par mail via [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)